



**Commune de Pecq**  
Arrondissement de  
Tournai  
Province de Hainaut

Extrait du Code de la  
Démocratie Locale et de la  
Décentralisation

Art.L1122-12  
Le conseil est convoqué par  
le collège communal.  
Sur la demande d'un tiers  
des membres en fonction, le  
collège communal est tenu  
de le convoquer aux jour et  
heure indiquées.

Art .L1122-17 - 7  
Le Conseil ne peut prendre  
de  
résolution si la majorité de  
ses membres en fonction  
n'est présente.  
Cependant, si l'assemblée a  
été convoquée deux fois  
sans s'être trouvée en  
nombre compétent, elle  
pourra, après une nouvelle  
et dernière convocation,  
délibérer, quel que soit le  
nombre des membres  
présents, sur les objets mis  
pour la troisième fois à  
l'ordre du jour.



## ASSEMBLÉE DU CONSEIL COMMUNAL

Aux membres du Conseil communal  
Conformément à l'article L1122-12 du Code de la démocratie  
locale et de la décentralisation, vous êtes invité(e) à assister à  
la séance du Conseil communal qui aura lieu le  
**16 août 2022** en la maison communale à **19 heures précises.**

Pecq, le 08 août 2022

La Directrice générale ff,

Le Bourgmestre ff,

Gwendolina HORNEBECQ

Jonathan GHILBERT

### ORDRE DU JOUR :

#### **SEANCE PUBLIQUE**

#### FINANCES COMMUNALES

(Dossier n°2022/10/SP/1) : Situation de caisse de la Directrice financière ff au 30.06.2022

#### SECRETARIAT COMMUNAL

(Dossier n°2022/10/SP/2) : Règlement relatif à la tombola des commerçants : Approbation  
– décision

#### TAXES - REDEVANCES

(Dossier n°2022/10/SP/3) : Redevance communale pour la fourniture de repas scolaires aux  
élèves des implantations scolaires de l'enseignement communal – Exercices 2022 à 2023 :  
Approbation – décision

#### DEVELOPPEMENT RURAL

(Dossier n°2022/10/SP/4) : Programme communal de Développement Rural – Convention-  
faisabilité fiche FP 15 Maison multiservices Warcoing – Approbation

#### MARCHES PUBLICS

(Dossier n° 2022/10/SP/5) : Acquisition de 10 chalets en bois pour le marché de Noël –  
Marché – Approbation des conditions de mode de passation du marché : Approbation –  
décision

#### REPONSES AUX QUESTIONS